

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 mars 2023 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230328-DM15-2023-03-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE | PRESENTS | VOTANTS |
| 23 | 21 | 23 |

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/03/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à Madame Christine TRIOMPHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERPY Evelyne

Objet : Compte de gestion 2022 de la ZA du Levant

Mme Verpy expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes effectuées par le trésor public.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier.

Ce compte de gestion doit être le reflet du compte administratif, tenu par la collectivité.

Il a été transmis aux services pour vérification.

La conformité du compte administratif avec le compte de gestion a été vérifiée.

Pour ce qui est du budget ZAC du Levant, tous les chiffres sont à 0.

Ce budget n'est pas clôturé pour le moment car il faudrait épurer le déficit d'investissement et à ce jour, la commune ne peut pas le prévoir.

| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT N | RESULTAT REPORTE N-1 | RESULTAT GENERAL |
|----------------|----------|----------|------------|-------------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement | 0 | 0 | 0 | - 389 046.54 | - 389 046.54 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | - 389 046.54 | - 389 046.54 |

Ce compte de gestion fait apparaître un déficit, aucun budget et aucun compte administratif ne sont présentés car ce budget n'est plus utilisé.

Le projet était de créer un lotissement sur 11 hectares de 285 maisons autour du rond point du collège. La commune a acquis une parcelle de 3 ha et réalisé des études ce qui a engendré ces dépenses. A ce jour, cette parcelle est en zone agricole au PLU, et constitue une réserve foncière. La commune en est toujours propriétaire.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion à l'unanimité

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 28/03/2023

